

COMPTES INDIVIDUELS IFRS

2016



Comptes individuels IFRS au 31 décembre 2016

COMPTES INDIVIDUELS IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2016	2
Compte de résultat	2
État du résultat global	2
Bilan - Actif	3
Bilan - Passif	3
Tableau des flux de trésorerie	4
Variation des capitaux propres	5
ANNEXE AUX COMPTES INDIVIDUELS IFRS	6
A. Principes généraux et recours aux estimations	7
B. Faits marquants de la période	9
C. Principales composantes du compte de résultat	9
D. Contrats de concession	14
E. Autres composantes du bilan et engagements liés à l'activité	15
F. Capitaux propres	19
G. Financement et gestion des risques financiers	20
H. Avantages du personnel et paiements en actions	29
I. Autres notes	32
J. Événements postérieurs à la clôture	34
K. Litiges	34

COMPTES INDIVIDUELS IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2016

Compte de résultat

(en millions d'euros)	Notes	2016	2015
Chiffre d'affaires	3.1	1 457,7	1 387,3
dont:			
Chiffre d'affaires d'exploitation		1 363,6	1 306,4
Chiffre d'affaires – construction de nouvelles infrastructures en concession		94,1	80,9
Produits des activités annexes		2,4	3,3
Charges opérationnelles	3.2	(692,5)	(683,3)
Résultat opérationnel sur activité		767,6	707,3
Paiements en actions (IFRS 2)	20	(1,8)	(1,6)
Autres éléments opérationnels courants		19,8	0,0
Résultat opérationnel courant		785,6	705,7
Éléments opérationnels non courants		0,0	7,0
Résultat opérationnel	3.2	785,6	712,7
Coût de l'endettement financier brut		(102,2)	(111,3)
Produits financiers des placements de trésorerie		1,2	3,1
Coût de l'endettement financier net	4	(101,0)	(108,2)
Autres produits et charges financiers	4	(7,8)	(5,2)
Impôts sur les bénéfices	5	(200,0)	(223,4)
dont impact des variations non courantes de la fiscalité différée ^(*)		31,1	-
Résultat net		476,8	375,9
Résultat net par action (en euros) – y compris variations non courantes de la fiscalité différée^(*)	6	117,48	92,61
Résultat net par action (en euros) – hors variations non courantes de la fiscalité différée^(*)		109,80	92,61

^(*) Les impôts différés de Cofiroute au 31 décembre 2016 ont été réévalués à l'occasion des dernières évolutions législatives, notamment de l'adoption de la Loi de Finances 2017 en France, qui prévoit un abaissement du taux de l'impôt sur les sociétés de 33,33 % à 28 % pour toutes les entreprises à compter de 2020. L'impact sur le résultat net de Cofiroute s'élève à 31,1 millions d'euros (soit 7,68 euros par action).

État du résultat global

(en millions d'euros)	2016	2015
Résultat net	476,8	375,9
Variations de juste valeur des instruments de couvertures de flux de trésorerie et d'investissement net ⁽¹⁾	(0,3)	(0,3)
Écarts de conversion	0,0	0,1
Impôt ⁽²⁾	0,1	0,1
Autres éléments du résultat global recyclables ultérieurement en résultat net	(0,2)	(0,1)
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite	(1,6)	(0,2)
Impôt	0,6	0,1
Autres éléments du résultat global non recyclables ultérieurement en résultat net	(1,1)	(0,1)
Total autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres	(1,3)	(0,2)
Résultat global	475,5	375,7

⁽¹⁾ Les variations de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie (couverture de taux) sont comptabilisées en capitaux propres pour la part efficace de la couverture. Les gains et pertes accumulés en capitaux propres sont rapportés en résultat au moment où le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.

⁽²⁾ Effets d'impôts liés aux variations de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie (part efficace).

Bilan - Actif

(en millions d'euros)

	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	7	4 757,3	4 863,9
Autres immobilisations incorporelles	8	4,2	0,0
Immobilisations corporelles du domaine concédé	8	342,3	357,6
Immobilisations corporelles	8	8,4	15,1
Autres actifs financiers non courants	9	0,0	0,0
Instruments dérivés actifs non courants	15 - 17	76,6	85,5
Total actifs non courants		5 188,8	5 322,1
Actifs courants			
Stocks et travaux en cours	10	2,1	1,6
Clients et autres débiteurs	10	107,5	80,1
Autres actifs courants d'exploitation	10	41,0	41,7
Instruments dérivés actifs courants	15 - 17	77,8	110,6
Actifs financiers de gestion de trésorerie	15	4,0	4,1
Disponibilités et équivalents de trésorerie	15	5,6	1 323,3
Total actifs courants		238,0	1 561,6
Total actifs		5 426,8	6 883,7

Bilan - Passif

(en millions d'euros)

	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Capitaux propres			
Capital social		158,3	158,3
Réserves		(116,4)	2 314,9
Résultat net de la période		476,8	375,9
Opérations enregistrées directement en capitaux propres		(2,7)	(1,4)
Total capitaux propres	13	516,0	2 847,6
Passifs non courants			
Provisions non courantes	11	0,2	0,2
Provisions pour avantages du personnel	19	21,7	18,9
Emprunts obligataires	15	3 030,3	1 780,4
Autres emprunts et dettes financières	15	839,9	895,1
Instruments dérivés passifs non courants		39,2	0,0
Autres passifs non courants		1,8	0,8
Impôts différés nets passifs	5.3	166,6	209,1
Total passifs non courants		4 099,8	2 904,4
Passifs courants			
Provisions courantes	10.4	238,2	245,7
Fournisseurs	10.1	28,5	38,9
Dettes sur immobilisations		34,8	35,0
Autres passifs courants d'exploitation	10.1	108,4	92,9
Passifs d'impôt exigible		31,3	14,9
Instruments dérivés passifs courants	15 - 17	50,9	74,8
Dettes financières courantes	15	318,9	629,6
Total passifs courants		811,1	1 131,6
Total passifs et capitaux propres		5 426,8	6 883,7

Tableau des flux de trésorerie

(en millions d'euros)	Notes	2016	2015
Résultat net de la période		476,8	375,9
Dotations aux amortissements	33	246,7	257,2
Dotations (reprises) aux provisions (nettes)		(11,7)	5,0
Paievements en actions et autres retraitements	20	(0,4)	(1,9)
Résultat sur cessions		0,3	(6,5)
Coût de l'endettement financier net comptabilisé	4	101,0	108,2
Charges d'impôt (y compris impôts différés) comptabilisées	5	200,0	223,4
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts		1 012,7	961,2
Variations du BFR liées à l'activité et des provisions courantes	10	(16,4)	(3,1)
Impôts payés		(224,9)	(226,8)
Intérêts financiers nets payés	4	(103,8)	(106,4)
Flux de trésorerie liés à l'activité	I	667,5	624,9
<i>Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles</i>		(1,7)	(1,4)
<i>Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</i>		0,0	0,0
Investissements opérationnels (nets de cessions)		(1,7)	(1,4)
Cash-flow opérationnel		665,8	623,5
Investissements en immobilisations du domaine concédé (nets de subventions reçues)	7 - 8	(121,1)	(111,0)
Cash-flow libre (après investissements)		544,7	512,5
Cessions de titres de participation		0,0	11,8
Incidence nette des variations de périmètre		0,0	(4,2)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements	II	(122,7)	(104,8)
Dividendes payés aux actionnaires de Cofiroute SA	14	(2 806,2)	0,0
Encaissements liés aux nouveaux emprunts long terme	15	1 296,3	0,0
Remboursements d'emprunts long terme	15	(553,2)	(53,4)
Variation des actifs de gestion de trésorerie et autres dettes financières courantes	15 - 16	0,1	7,3
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	III	(2 063,0)	(46,1)
Variation de la trésorerie nette	I + II + III	(1 518,2)	474,0
Trésorerie nette à l'ouverture		1 323,3	849,4
Trésorerie nette à la clôture		(194,9)	1 323,3
Augmentation (diminution) des actifs financiers de gestion de trésorerie		(0,1)	(7,3)
(Émission) remboursement d'emprunts		(743,1)	53,4
Autres variations		2,5	(2,1)
Variation de l'endettement financier net	15	(2 258,9)	518,0
Endettement financier net en début de période		(1 856,3)	(2 374,3)
Endettement financier net en fin de période		(4 115,2)	(1 856,3)

Variation des capitaux propres

(en millions d'euros)	Capitaux propres					Total
	Capital social	Réserves	Réserves de conversion	Opérations enregistrées directement en capitaux propres	Résultat net	
Capitaux propres 01/01/2015	158,3	1990,6	(0,1)	(1,1)	337,0	2 484,6
Résultat net de la période					375,9	375,9
Autres éléments du résultat global			0,1	(0,3)		(0,2)
Résultat global de la période	0,0	0,0	0,1	(0,3)	375,9	375,7
Affectation du résultat et dividendes distribués		336,3			(336,3)	0,0
Paievements en actions		(0,7)				(0,7)
Variation de périmètre		0,6			(0,6)	0,0
Retraitements IFRIC 21		(11,9)				(11,9)
Capitaux propres 31/12/2015	158,3	2 314,9	0,0	(1,4)	375,9	2 847,6
Résultat net de la période					476,8	476,8
Autres éléments du résultat global			0,0	(1,3)		(1,3)
Résultat global de la période	0,0	0,0	0,0	(1,3)	476,8	475,5
Affectation du résultat et dividendes distribués		(2 430,3)			(375,9)	(2 806,2)
Paievements en actions		(1,0)				(1,0)
Capitaux propres 31/12/2016	158,3	(116,4)	0,0	(2,7)	476,8	516,0

ANNEXE AUX COMPTES INDIVIDUELS IFRS

A.	Principes généraux et recours aux estimations	7
1.	Base de préparation des comptes	7
2.	Recours aux estimations	7
B.	Faits marquants de la période	9
C.	Principales composantes du compte de résultat	9
3.	Chiffre d'affaires et résultat opérationnel	9
4.	Charges et produits financiers	10
5.	Impôts sur les bénéfiques	12
6.	Résultat par action	13
D.	Contrats de concession	14
7.	Immobilisations incorporelles du domaine concédé	14
E.	Autres composantes du bilan et engagements liés à l'activité	15
8.	Immobilisations corporelles et autres incorporelles	15
9.	Autres actifs financiers non courants	16
10.	Besoin en fonds de roulement et provisions courantes	17
11.	Provisions non courantes	18
12.	Autres obligations contractuelles et engagements donnés et reçus	18
F.	Capitaux propres	19
13.	Informations relatives aux capitaux propres	19
14.	Dividendes	19
G.	Financement et gestion des risques financiers	20
15.	Données relatives à l'endettement financier net	20
16.	Informations relatives à la trésorerie nette gérée et aux ressources disponibles	22
17.	Informations relatives à la gestion des risques financiers	23
18.	Valeur comptable et juste valeur par catégorie comptable	27
H.	Avantages du personnel et paiements en actions	29
19.	Provisions pour avantages du personnel	29
20.	Paiements en actions	31
I.	Autres notes	32
21.	Transactions avec les parties liées	32
22.	Effectifs	33
23.	Honoraires des commissaires aux comptes	33
J.	Événements postérieurs à la clôture	34
K.	Litiges	34

A. Principes généraux et recours aux estimations

1. Base de préparation des comptes

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les principes comptables retenus pour la préparation et la présentation des comptes individuels IFRS de Cofiroute au 31 décembre 2016 sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2016⁽¹⁾.

Les principes comptables retenus au 31 décembre 2016 sont les mêmes que ceux retenus pour les états financiers consolidés au 31 décembre 2015.

Les comptes individuels IFRS ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 3 février 2017 et seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires du 31 mars 2017.

1.1. Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1^{er} janvier 2016

Aucune nouvelle norme ne s'applique pour la première fois à compter du 1^{er} janvier 2016. Seuls quelques amendements de normes s'appliquent obligatoirement aux exercices ouverts en 2016 :

- amendements à IAS 1 " Amélioration des informations à fournir en annexe " ;
- amendements à IAS 16 et IAS 38 " Éclaircissements sur les modes d'amortissements acceptables " ;
- amendements à IAS 19 " Régimes à prestations définies, cotisations des membres du personnel " ;
- améliorations annuelles, cycle 2010-2012 et cycle 2012-2014.

La mise en œuvre de ces amendements n'a pas eu d'impact sur les comptes individuels 2016 de Cofiroute.

1.2. Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 31 décembre 2016

Cofiroute n'a appliqué de façon anticipée aucune des nouvelles normes et interprétations mentionnées ci-après qui pourraient le concerner et dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2016 :

- IFRS 9 " Instruments financiers " ;
- IFRS 15 " Produits des activités ordinaires obtenus de contrats conclus avec des clients " ;
- IFRS 16 " Contrats de location " ;
- amendements à IAS 7 " Initiative concernant les informations à fournir " ;
- amendements à IAS 12 " Comptabilisation d'impôts différés actifs au titre de pertes non réalisées " ;
- amendements à IFRS 2 " Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions " .
- améliorations annuelles, cycle 2014-2016.

Une analyse des impacts et des conséquences pratiques de l'application de ces normes est en cours.

2. Recours aux estimations

L'établissement des états financiers selon le référentiel IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Évaluations retenues pour les tests de perte de valeur

Les hypothèses et les estimations qui sont faites pour déterminer la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles, portent en particulier sur les perspectives de marché nécessaires à l'évaluation des flux de trésorerie et les taux d'actualisation retenus. Toute modification de ces hypothèses pourrait avoir un effet significatif sur le montant de leur valeur recouvrable.

Évaluation des provisions

Les paramètres qui ont une influence significative sur le montant des provisions concernent :

- les prévisions de dépenses pluriannuelles de gros entretien servant de base aux provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés. Ces prévisions sont estimées en tenant compte des clauses d'indexation des contrats de travaux (principalement les indices TP01, TP02, TP09) ;
- les taux d'actualisation retenus pour actualiser ces provisions.

⁽¹⁾ Disponibles sur le site : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Évaluation de la juste valeur

Cofiroute a principalement recours à la juste valeur pour l'évaluation, sur une base récurrente au bilan, des instruments dérivés, de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, et, des actifs financiers de gestion de trésorerie. Les justes valeurs des autres instruments financiers (instruments de dette et prêts et créances au coût amorti notamment) sont communiquées en annexe aux comptes individuels IFRS annuels en note G.18. "Valeur comptable et juste valeur par catégorie comptable".

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale. Elle est constatée sur le marché principal de l'actif ou du passif (ou le plus avantageux, en cas d'absence de marché principal), c'est-à-dire celui qui offre le plus grand volume et le meilleur niveau d'activité. La juste valeur des instruments financiers dérivés intègre une évaluation du "risque de contrepartie" pour les instruments dérivés actifs et du "risque de crédit propre" pour les instruments dérivés passifs.

Pour déterminer ces justes valeurs, Cofiroute utilise principalement les méthodes d'évaluation suivantes :

- approches de marché, fondées sur des prix ou transactions de marché observables ;
- approches par le revenu, qui convertissent la somme de flux de trésorerie futurs en un montant unique actualisé ;
- approches par les coûts, qui prennent en considération l'obsolescence physique, technologique et économique de l'actif évalué.

Les justes valeurs sont hiérarchisées selon trois niveaux :

- niveau 1 : prix cotés sur un marché actif. Les valeurs mobilières de placement et emprunts obligataires cotés sont valorisés ainsi ;
- niveau 2 : modèle interne avec des paramètres observables à partir de techniques de valorisation interne : ces techniques font appel aux méthodes de calcul mathématique usuelles intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbe de taux...). Le calcul de la juste valeur de la plupart des instruments financiers dérivés (swaps, caps, floors...) négociés de gré à gré est opéré sur la base de modèles internes communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers.
Les valorisations d'instruments dérivés calculées en interne font l'objet à chaque trimestre de contrôles de cohérence avec celles transmises par les contreparties ;
- niveau 3 : modèle interne avec paramètres non observables : ce modèle s'applique uniquement pour les titres de la participation dans Toll Collect non cotés, lesquels sont valorisés à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction, en l'absence d'un marché actif.

Évaluation des engagements de retraite

- Cofiroute participe à des régimes de retraite à cotisations et à prestations définies. Les engagements liés à ces derniers régimes sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, les augmentations futures de salaire, le taux de rotation du personnel, les tables de mortalité et le taux de croissance des dépenses de santé.
- Ces hypothèses sont généralement mises à jour annuellement. Cofiroute estime que les hypothèses actuarielles retenues sont appropriées et justifiées dans les conditions actuelles. Toutefois les engagements sont susceptibles d'évoluer en cas de changements d'hypothèses.

Valorisation des paiements en actions (charge IFRS 2)

Cofiroute comptabilise une charge au titre des paiements en actions relative à l'attribution à certains de ses salariés de stock-options (offres de souscription d'actions), du plan d'attribution d'actions de performance et du plan d'épargne Groupe (PEG) proposé par VINCI. Cette charge est évaluée sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses comportementales basées sur les observations passées.

Les principales hypothèses actuarielles (volatilité, rendement de l'action) retenues par le Groupe sont décrites par plan en note K.28. "Paiements en actions".

B. Faits marquants de la période

Émission obligataire dans le cadre de son programme EMTN

Dans le cadre de son programme EMTN Cofiroute a réalisé, en septembre 2016, une émission obligataire de 1,3 milliard d'euros répartis à parts égales (650 millions d'euros chacune) entre une souche à échéance février 2025, assortie d'un coupon de 0,375 % l'an, et une souche à échéance septembre 2028, assortie d'un coupon de 0,75 %.

Cette émission obligataire permet à Cofiroute de profiter de conditions de marché favorables et ainsi de continuer à optimiser le coût de sa dette tout en allongeant sa maturité moyenne (voir note G.15. "Données relatives à l'endettement financier").

C. Principales composantes du compte de résultat

3. Chiffre d'affaires et résultat opérationnel

3.1. Chiffre d'affaires

Principes comptables

Cofiroute comptabilise son chiffre d'affaires conformément à la norme IAS 18 "Produits des activités ordinaires" et IAS 11 "Contrats de construction". La méthode de comptabilisation des produits relatifs aux contrats de concession est détaillée dans la note D. "Contrats de concession" présentée ci-dessous. Ils comprennent :

- d'une part, les recettes de péages perçues sur les ouvrages autoroutiers concédés, ainsi que les produits d'activités annexes tels que les redevances des installations commerciales, les revenus provenant de la location d'infrastructures de télécommunication et d'espaces publicitaires;
- d'autre part, le chiffre d'affaires constaté au titre de la construction des nouvelles infrastructures concédées reconnu à l'avancement conformément à la norme IAS 11.

(en millions d'euros)	2016	2015
Chiffre d'affaires – Recettes de péage	1 345,2	1 291,8
Chiffre d'affaires – Autres	18,3	14,6
Chiffre d'affaires d'exploitation	1 363,5	1 306,4
Chiffre d'affaires – Construction de nouvelles infrastructures en concession	94,1	80,9
Chiffre d'affaires total	1 457,7	1 387,3

3.2. Résultat opérationnel

Principes comptables

Le **résultat opérationnel sur activité** correspond à la mesure de la performance opérationnelle de Cofiroute avant prise en compte des charges associées aux paiements en actions (IFRS 2).

Le **résultat opérationnel courant** est destiné à présenter le niveau de performance opérationnelle récurrent de Cofiroute hors incidence des opérations et événements non courants de la période. Il est obtenu en ajoutant au résultat opérationnel sur activité les impacts associés aux paiements en actions (IFRS 2) et les autres produits et charges opérationnels courants.

Le **résultat opérationnel** est obtenu en ajoutant au résultat opérationnel courant les charges et produits considérés comme non courants.

(en millions d'euros)	2016	2015
Chiffre d'affaires	1 457,7	1 387,3
dont:		
Chiffre d'affaires d'exploitation	1 363,5	1 306,4
Chiffre d'affaires - construction de nouvelles infrastructures en concession	94,1	80,9
Produits des activités annexes	2,4	3,3
Charges de construction	(94,1)	(80,9)
Achats consommés	(8,4)	(10,0)
Services extérieurs	(77,8)	(75,8)
Impôts et taxes	(168,8)	(161,6)
Charges de personnel	(92,8)	(94,8)
Autres produits et charges opérationnels ⁽¹⁾	(0,3)	(0,5)
Dotations aux amortissements	(246,7)	(257,2)
Dotations nettes aux provisions et autres	(3,6)	(2,6)
Charges opérationnelles d'exploitation	(692,5)	(683,3)
Résultat opérationnel sur activité	767,6	707,3
% du chiffre d'affaires ⁽²⁾	56,3 %	54,1 %
Paiements en actions	(1,8)	(1,6)
Autres éléments opérationnels courants	19,8	0,0
Résultat opérationnel courant	785,6	705,7
Effets de périmètre et résultats de cession sur titres	0,0	7,0
Résultat opérationnel	785,6	712,7
% du chiffre d'affaires ⁽²⁾	57,6 %	54,6 %

⁽¹⁾ Plus ou moins-values nettes de cession d'immobilisations incorporelles ou corporelles.

⁽²⁾ % calculé sur chiffre d'affaires hors construction de nouvelles infrastructures en concession réalisée par des entreprises tierces.

Les autres éléments opérationnels courants comprennent notamment l'impact de l'évolution des clauses d'indexation utilisées pour l'évaluation de la provision pour obligation de maintien en l'état des ouvrages concédés (voir note G.10.4. "Analyse des provisions courantes").

3.3. Dotations aux amortissements

Les dotations nettes aux amortissements s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2016	2015
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	(197,1)	(202,3)
Immobilisations corporelles du domaine concédé	(45,2)	(50,1)
Immobilisations corporelles et incorporelles	(4,4)	(4,8)
Dotations aux amortissements	(246,7)	(257,2)

Les dotations aux amortissements, de la période, relatives aux immobilisations incorporelles du domaine concédé intègrent les effets en année pleine du plan de relance autoroutier mis en œuvre au cours du second semestre 2015 et qui a prolongé la durée du contrat de concession de 2 ans et 6 mois pour le réseau interurbain de Cofiroute.

4. Charges et produits financiers

Principes comptables

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- le coût de l'endettement brut qui inclut les charges d'intérêts (calculées au taux d'intérêt effectif) et le résultat des produits dérivés de taux affectés à la dette brute qu'ils soient ou non qualifiés comptablement d'instruments de couverture ;
- les produits financiers des placements qui comprennent les revenus des placements de trésorerie et des équivalents de trésorerie évalués à la juste valeur par résultat.

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement les effets d'actualisation, ceux liés aux coûts d'emprunts immobilisés, le résultat de change relatif aux éléments financiers et les variations de valeur des produits dérivés non affectés à la couverture des risques de taux et de change.

Les coûts d'emprunts immobilisés concernent les ouvrages en concession et sont incorporés à la valeur des actifs immobilisés pendant la période de construction. Ils sont déterminés de la façon suivante :

- lorsque des fonds sont empruntés spécifiquement en vue de la construction d'un ouvrage, les coûts d'emprunts incorporables correspondent aux coûts réels encourus au cours de l'exercice, diminués des produits financiers éventuels provenant du placement temporaire des fonds empruntés ;
- dans le cas où les emprunts ne comportent pas d'affectation précise, le montant des intérêts incorporables au coût de l'ouvrage est déterminé en appliquant aux dépenses de construction un taux de capitalisation égal à la moyenne pondérée des coûts d'emprunts dédiés à la construction, autres que les coûts des emprunts contractés spécifiquement pour la construction d'ouvrages déterminés.

(en millions d'euros)	2016	2015
Coût de l'endettement financier brut	(102,2)	(111,3)
Produits financiers des placements de trésorerie	1,2	3,1
Coût de l'endettement financier net	(101,0)	(108,2)
Coûts d'emprunts immobilisés	0,0	0,0
Coûts d'actualisation	(7,8)	(5,3)
Résultat de change	0,0	0,1
Autres charges et produits financiers	(7,8)	(5,2)

Le coût de l'endettement financier net s'élève à 101 millions d'euros en 2016 contre 108,2 millions d'euros en 2015. Cette baisse de 7,2 millions d'euros d'un exercice à l'autre s'explique principalement par le refinancement dans de meilleures conditions de remboursements intervenus en 2015 et 2016 et de la baisse des taux d'intérêt sur la part de la dette à taux variable.

Le solde des autres charges et produits financiers ressort à - 7,8 millions d'euros au 31 décembre 2016 (- 5,2 millions d'euros au 31 décembre 2015).

Les autres charges financières comprennent les coûts d'actualisation pour un montant de - 7,8 millions d'euros au 31 décembre 2016 (- 5,3 millions d'euros au 31 décembre 2015).

Ceux-ci portent pour l'essentiel sur les provisions pour obligation de maintien en l'état des ouvrages concédés à hauteur de - 7,5 millions d'euros au 31 décembre 2016 (- 4,9 millions d'euros au 31 décembre 2015) et les provisions pour engagements de retraite à hauteur de - 0,4 million d'euros au 31 décembre 2016 (- 0,4 million d'euros au 31 décembre 2015).

La présentation des charges et produits financiers par catégorie comptable d'actifs et passifs financiers est la suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2016		
	Coût de l'endettement financier net	Autres charges et produits financiers	Capitaux propres
Passifs évalués au coût amorti	(131,2)		
Actifs et passifs évalués à la juste valeur par résultat	1,2		
Dérivés qualifiés de couvertures : actifs et passifs	28,0		0,0
Dérivés évalués à la juste valeur par résultat : actifs et passifs	1,1		
Coûts d'actualisation		(7,8)	
Résultat de change		0,0	
Total résultat financier	(101,0)	(7,8)	0,0

(en millions d'euros)	31/12/2015		
	Coût de l'endettement financier net	Autres charges et produits financiers	Capitaux propres
Passifs évalués au coût amorti	(138,1)		
Actifs et passifs évalués à la juste valeur par résultat	3,1		
Dérivés qualifiés de couvertures : actifs et passifs	26,7		0,0
Dérivés évalués à la juste valeur par résultat : actifs et passifs	0,2		
Coûts d'actualisation		(5,3)	
Résultat de change		0,1	
Total résultat financier	(108,2)	(5,2)	0,0

Le résultat des instruments financiers dérivés affectés aux dettes financières (dérivés qualifiés de couverture) s'analyse de la manière suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Intérêts nets des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	27,7	26,3
Variations de valeur des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	(53,7)	(21,0)
Variations de valeur de l'ajustement des dettes financières couvertes en juste valeur	53,7	21,0
Réserve transférée en résultat au titre des couvertures de flux de trésorerie	0,3	0,3
dont variation de juste valeur des instruments dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie	0,3	0,3
Inefficacité des couvertures de flux de trésorerie	0,0	0,0
Résultat des instruments dérivés affectés à la dette financière nette	28,0	26,7

5. Impôts sur les bénéfices

Principes comptables

Cofiroute calcule ses impôts sur le résultat conformément à la législation fiscale française. Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Ils sont calculés sur la base des derniers taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la clôture des comptes. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice à l'autre sont inscrits dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel la modification est intervenue sauf lorsqu'ils portent sur des transactions comptabilisées en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres.

Les impôts différés relatifs aux paiements en actions (IFRS 2) sont comptabilisés en résultat tant que la base déductible n'excède pas la juste valeur des plans établie selon la norme IFRS 2.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de Cofiroute et sont présentés à l'actif ou au passif du bilan pour leur position nette par sphère fiscale. Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

La charge d'impôt s'élève à 200 millions d'euros au 31 décembre 2016, contre 223,4 millions d'euros au 31 décembre 2015.

5.1. Analyse de la charge nette d'impôt

(en millions d'euros)	2016	2015
Impôts courants	(241,8)	(229,9)
Impôts différés	41,8	6,6
Total impôts	(200,0)	(223,4)

La charge nette d'impôt de l'exercice comprend :

- l'impôt comptabilisé par Cofiroute, appartenant au groupe d'intégration fiscale VINCI ;
- la contribution sociale de solidarité de 3,3 % du taux d'impôt des sociétés ;
- l'impact des variations non courantes de la fiscalité différée (abaissement du taux d'impôt sur les sociétés de 33,33 % à 28 % à partir de 2020 pour un montant de 31,1 millions d'euros).

5.2. Taux d'impôt effectif

Le taux effectif d'impôt ressort à 29,55 % sur l'exercice 2016, hors impact de la baisse du taux d'impôt sur les sociétés prévue en 2020, contre 37,28 % en 2015. Cette diminution s'explique essentiellement par la suppression en 2016 de la majoration de 10,7 % du taux d'impôt sur les bénéfices en France, qui le portait à 38 % en 2015.

L'écart entre le niveau d'impôt résultant de l'application du taux d'imposition de droit commun en vigueur en France et le montant d'impôt effectivement constaté dans l'exercice s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2016	2015
Résultat avant impôt	676,8	599,2
Taux d'imposition théorique en vigueur en France	34,43 %	38,00 %
Impôt théorique attendu	(233,0)	(227,7)
Différences permanentes et autres	33,0	4,3
Impôt effectivement constaté	(200,0)	(223,4)
Taux d'impôt effectif	29,55 %	37,28 %

Les différences permanentes incluent notamment les effets associés à la non-déductibilité de la plupart des composantes constitutives de la charge relative aux paiements en actions.

5.3. Analyse des actifs et passifs d'impôts différés

(en millions d'euros)	Variations				31/12/2015
	31/12/2016	Résultat	Capitaux propres	Autres	
Impôts différés actifs					
Engagements de retraite	7,4	(0,5)	0,6		7,4
Différences temporelles sur provisions	11,4	2,0			9,4
Immobilisations incorporelles de domaine concédé (intérêts intercalaires et autres)	9,1				9,1
Mise à la juste valeur des instruments financiers	0,7		0,1		0,6
Autres	37,3	2,2	0,0	0,0	35,1
Total	65,9	3,7	0,7	0,0	61,6
Impôts différés passifs					
Mise à la juste valeur des instruments financiers	0,1	0,0			0,1
Provisions	12,2	(1,1)			13,4
Immobilisations incorporelles de domaine concédé (intérêts intercalaires et autres)	206,7	(34,8)			241,5
Amortissements dérogatoires	8,7	(0,8)			9,5
Autres	4,9	(1,3)		0,0	6,2
Total	232,6	(38,1)	0,0	0,0	270,7
Impôts différés net	(166,6)	41,8	0,7	0,0	(209,1)

Les différences temporelles concernent principalement les immobilisations incorporelles du domaine concédé (206,7 millions d'euros au 31 décembre 2016 et 241,5 millions d'euros au 31 décembre 2015).

5.4. Impôts différés non comptabilisés

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés du fait de leur récupération non probable représentent un montant de 7,3 millions d'euros au 31 décembre 2016 (sans changement par rapport au 31 décembre 2015) et concernent la dépréciation des titres Toll Collect.

6. Résultat par action

Principes comptables

Le résultat par action avant dilution (résultat de base par action) correspond au résultat net, rapporté au nombre d'actions de l'exercice.

Le nombre d'actions de Cofiroute SA est de 4 058 516 sans changement entre les exercices 2015 et 2016. La société n'a émis aucun instrument susceptible de donner droit à des actions.

Il en résulte que le nombre d'actions à prendre en considération pour le calcul du résultat par action de base et dilué en 2016, comme en 2015, est de 4 058 516.

Le résultat net par action ressort à 117,48 euros en 2016 (92,61 euros en 2015).

D. Contrats de concession

Principes comptables

Chez Cofiroute et selon les dispositions de l'interprétation IFRIC 12 "Accords de concession de services", le concessionnaire exerce une double activité :

- une activité de constructeur au titre de ses obligations de conception, de construction et de financement des nouvelles infrastructures qu'il remet au concédant : le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement conformément à la norme IAS 11 ;
- une activité d'exploitation et de maintenance des ouvrages concédés : le chiffre d'affaires est reconnu conformément à la norme IAS 18.

Le concessionnaire dispose d'un droit à percevoir des péages (ou autres rémunérations) auprès des usagers, en contrepartie du financement et de la construction de l'infrastructure. Dans le cas où le concédant rémunère le concessionnaire en fonction de l'utilisation de l'infrastructure par les usagers, sans fournir aucune garantie sur les montants qui seront versés au concessionnaire (accord de simple "pass through" ou "shadow toll"), le modèle de "l'actif incorporel" s'applique également.

Dans ce modèle, le droit à percevoir des péages (ou autres rémunérations) est comptabilisé au bilan de la société concessionnaire en "Immobilisations incorporelles du domaine concédé" (voir note D.7.1. "Immobilisations incorporelles du domaine concédé").

Ce droit correspond à la juste valeur de l'ouvrage concédé à laquelle s'ajoutent les frais financiers intercalaires comptabilisés pendant la période de construction. Il est amorti sur la durée du contrat et selon un mode approprié reflétant le rythme de consommation des avantages économiques procurés par le contrat, à compter de la mise en service de l'ouvrage.

Ce modèle s'applique aux deux contrats de concession de Cofiroute.

Les subventions d'investissement sont présentées au bilan en diminution du montant de l'actif au titre duquel elles ont été reçues.

7. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

7.1. Détail des immobilisations incorporelles du domaine concédé

(en millions d'euros)	Coût des infrastructures en service ^(*)	Avances et encours	Total
Valeur brute			
Au 01/01/2015	7 926,3	106,1	8 032,4
Acquisitions de l'exercice	15,7	65,2	80,9
Sorties de l'exercice	0,0	0,0	0,0
Autres mouvements	67,4	(74,2)	(6,8)
	8 009,4	97,1	8 106,5
Subventions reçues	(4,8)	0,0	(4,8)
Au 31/12/2015	8 004,6	97,1	8 101,7
Acquisitions de l'exercice	16,4	77,8	94,1
Sorties de l'exercice	0,0	0,0	0,0
Autres mouvements	(14,3)	(52,8)	(67,0)
	8 006,7	122,1	8 128,8
Subventions reçues	0,0	0,0	0,0
Au 31/12/2016	8 006,7	122,1	8 128,8
Amortissements			
Au 01/01/2015	(3 035,1)		(3 035,1)
Amortissements de l'exercice	(202,3)		(202,3)
Autres mouvements	(0,4)		(0,4)
Au 31/12/2015	(3 237,8)		(3 237,8)
Amortissements de l'exercice	(197,1)		(197,1)
Autres mouvements	63,4		63,4
Au 31/12/2016	(3 371,5)		(3 371,5)
Valeur nette			
Au 01/01/2015	4 891,2	106,1	4 997,3
Au 31/12/2015	4 766,7	97,1	4 863,9
Au 31/12/2016	4 635,2	122,1	4 757,3

^(*) Subventions d'investissement déduites.

La hausse des immobilisations incorporelles du domaine concédé en valeur brute correspond principalement aux 94,1 millions d'euros d'acquisitions réalisées en 2016 (contre 80,9 millions d'euros en 2015). Elles comprennent des immobilisations en cours pour un montant de 77,8 millions d'euros en 2016 liées principalement aux investissements liés au contrat de plan n° 3, à la phase 2 de l'avenant 11 et au plan de relance autoroutier.

7.2. Principales caractéristiques des contrats de concession

Les caractéristiques des principaux contrats de concession exploités par Cofiroute sont présentées dans le tableau ci-dessous :

2016	Contrôle et régulation du tarif par le concédant	Origine de la rémunération	Subvention ou garantie du concédant	Valeur résiduelle	Date de fin de contrat ou durée moyenne	Modèle comptable
Cofiroute						
Réseau interurbain d'autoroutes à péage – France (1100 km d'autoroutes à péage)	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation de tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers	Néant	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité, sauf rachat par le concédant sur la base de la valeur économique.	Fin du contrat: 30 juin 2034	Actif incorporel
Duplex A86 – France (tunnel à péage de 11 km)	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers	Néant	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité, sauf rachat par le concédant sur la base de la valeur économique.	Fin du contrat: fin décembre 2086	Actif incorporel

7.3. Engagements donnés au titre des contrats de concession

Obligations contractuelles d'investissement et de renouvellement

Dans le cadre des contrats de concession qu'il a conclus, Cofiroute s'est engagé à réaliser certains investissements d'infrastructure qu'il est destiné à exploiter, en tant que société concessionnaire.

Disposant d'un cadre contractuel bien défini au travers de contrats de concessions et de contrats de plan, Cofiroute bénéficie d'une bonne visibilité sur ses perspectives.

Au 31 décembre 2016, le montant d'engagement d'investissement prévu dans le cadre des contrats de concession est de 1 010 millions d'euros, contre 1 163 millions d'euros en 2015.

E. Autres composantes du bilan et engagements liés à l'activité

8. Immobilisations corporelles et autres incorporelles

8.1. Immobilisations corporelles

Principes comptables

Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production, net de subventions d'investissement reçues, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Elles concernent principalement les agencements, matériels, mobiliers et véhicules qui appartiennent au domaine propre de Cofiroute. Elles comprennent également les immobilisations corporelles d'exploitation du domaine concédé qui ne sont pas contrôlées par le concédant mais qui sont nécessaires à l'exploitation de la concession : bâtiments destinés à l'exploitation, matériels de péage, de signalisation, de télétransmission, de vidéosurveillance, véhicules et équipements.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien ; le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés.

Les durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles (agencements, matériels, mobiliers, véhicules) sont de 3 à 10 ans.

Les biens sont amortis à compter de leur mise en service.

(en millions d'euros)	Immobilisations corporelles du domaine concédé	Terrains	Agencements	Matériels, installations techniques et autres	Total
Valeur brute					
Au 01/01/2015	808,3	1,1	10,7	36,1	856,3
Acquisitions de l'exercice	27,9	0,0	0,1	1,3	29,3
Sorties de l'exercice	(8,6)	(0,0)	0,0	(0,0)	(8,7)
Autres mouvements	5,9	0,0	0,3	(0,1)	6,0
Au 31/12/2015	833,4	1,1	11,1	37,3	882,9
Acquisitions de l'exercice	27,4	0,0	1,0	0,8	29,1
Sorties de l'exercice	(3,6)	(0,0)	(0,2)	(0,1)	(3,9)
Autres mouvements	5,5	0,3	(21,1)	(8,6)	(24,0)
Au 31/12/2016	862,7	1,4	(9,2)	29,3	884,2
Amortissements					
Au 01/01/2015	(434,3)		(3,6)	(26,2)	(464,1)
Amortissements de l'exercice	(50,1)		(1,8)	(3,0)	(54,8)
Sorties de l'exercice	8,5		0,0	0,0	8,6
Autres mouvements	0,0		0,0	0,2	0,2
Au 31/12/2015	(475,8)		(5,4)	(29,0)	(510,2)
Amortissements de l'exercice	(45,2)		(2,6)	(1,9)	(49,6)
Autres mouvements	0,5		20,9	4,8	26,2
Au 31/12/2016	(520,5)		12,9	(26,0)	(533,6)
Valeur nette					
Au 01/01/2015	374,1	1,1	7,1	9,8	392,2
Au 31/12/2015	357,6	1,1	5,7	8,3	372,7
Au 31/12/2016	342,3	1,4	3,7	3,3	350,6

8.2. Autres immobilisations incorporelles

Elles comprennent principalement des licences et des logiciels informatiques. Elles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué des amortissements et, le cas échéant, des pertes de valeur cumulées. Elles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité.

La valeur nette des autres immobilisations incorporelles s'élève à 4,2 millions d'euros au 31 décembre 2016. Elles comprennent les logiciels, les brevets, licences et autres immobilisations incorporelles pour une valeur brute de 29,7 millions d'euros.

Le cumul des amortissements constatés à fin 2016 s'élèvent à 25,5 millions d'euros.

8.3. Pertes de valeur des actifs immobilisés non financiers

Les actifs immobilisés incorporels et corporels doivent faire l'objet de tests de perte de valeur lorsque des indices de dépréciation surviennent. Pour les immobilisations en cours, un test est réalisé au minimum une fois par an, et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît. Pour les autres immobilisations, un test est réalisé seulement lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît. Conformément à IAS 36, les critères retenus pour apprécier les indices de perte de valeur sont indifféremment des critères externes (ex : évolution significative des données de marché...) ou des critères internes (ex : diminution significative du chiffre d'affaires...). Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux d'entrée de trésorerie identifiables. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie susceptibles d'être générés par un actif ou une UGT. Le taux d'actualisation est déterminé pour chaque unité génératrice de trésorerie, en fonction de sa zone géographique et du profil de risque de son activité.

Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée en 2016.

9. Autres actifs financiers non courants

Les actifs disponibles à la vente au 31 décembre 2016 comprennent la participation de 10 % dans Toll Collect en Allemagne pour 47 millions d'euros, intégralement dépréciée.

10. Besoin en fonds de roulement et provisions courantes

Principes comptables

Les créances clients et autres actifs courants d'exploitation sont des actifs financiers courants. Ils sont évalués initialement à la juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif. À chaque arrêté, les créances clients et autres actifs courants d'exploitation sont évalués au coût amorti, déduction faite des pertes de valeur en tenant compte des risques éventuels de non-recouvrement.

Une estimation du risque de non-recouvrement des créances est faite à chaque clôture et donne lieu à la comptabilisation d'une dépréciation en conséquence. Le risque de non-recouvrement est apprécié, au regard des retards de paiement et des garanties obtenues.

Les stocks sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Ils sont principalement constitués des fournitures nécessaires à l'entretien et à la viabilité des autoroutes (chlorure et carburants). À chaque clôture, ils sont valorisés selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré (CUMP).

10.1. Variation du besoin en fonds de roulement

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015	Variations 2016 (2015)	
			Liées à l'activité	Autres variations
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	2,1	1,6	0,4	0,0
Clients et autres débiteurs	107,5	80,1	27,4	0,0
Autres actifs courants d'exploitation	41,0	41,7	(0,8)	(0,0)
Stocks et créances d'exploitation (I)	150,6	123,5	27,0	(0,0)
Fournisseurs	(28,5)	(38,9)	10,4	0,0
Autres passifs courants d'exploitation	(107,8)	(91,7)	(16,0)	0,0
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation (II)	(136,3)	(130,6)	(5,7)	0,0
Besoin en fonds de roulement (avant provisions courantes) (I + II)	14,3	(7,1)	21,4	(0,0)
Provisions courantes	(238,2)	(245,7)	(5,0)	12,4
dont la part à moins d'un an des provisions non courantes	(0,6)	0,0	(0,0)	(0,6)
Besoin en fonds de roulement (après provisions courantes)	(223,9)	(252,7)	16,4	12,4

Le besoin en fonds de roulement (BFR) lié à l'activité comprend les actifs et passifs courants liés à l'exploitation, à l'exclusion des actifs et passifs d'impôt exigibles et des autres actifs et passifs courants à caractère financier.

10.2. Actifs et passifs courants d'exploitation

La ventilation par échéance des postes composant les actifs et passifs courants d'exploitation s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2016	Échéances				
		< 1 an				
		1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	2,1	2,1				
Clients et autres débiteurs	107,5	107,5				
Autres actifs courants d'exploitation	41,0	34,7	0,2	0,4	2,7	3,0
Stocks et créances d'exploitation (I)	150,6	144,3	0,2	0,4	2,7	3,0
Fournisseurs	(28,5)	(28,5)				
Autres passifs courants d'exploitation	(107,8)	(96,6)	(11,2)			
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation (II)	(136,3)	(125,1)	(11,2)	0,0	0,0	0,0
Besoin en fonds de roulement (avant provisions courantes) (I + II)	14,3	19,2	(11,0)	0,4	2,7	3,0

10.3. Analyse des créances clients

Le tableau ci-dessous présente les créances clients facturées ainsi que leurs dépréciations éventuelles :

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Créances clients facturées	24,8	23,3
Dépréciations – créances clients	(8,5)	(10,1)
Créances clients nettes	16,3	13,2

Au 31 décembre 2016, la ventilation des créances et dépréciations clients se présente comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2016	< 1 an			de 1 à 5 ans
		1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois	
Créances clients facturées	24,8	22,0	0,1	0,1	2,6
Dépréciations – créances clients	(8,5)	(1,1)	(0,6)	(2,3)	(4,5)

10.4. Analyse des provisions courantes

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation quelle que soit leur échéance estimée. Elles sont comptabilisées conformément à la norme IAS 37. Elles comprennent également la part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation.

Les obligations contractuelles de maintien en état des ouvrages concédés donnent lieu à la constatation de provisions. Elles sont calculées sur la base d'un programme pluriannuel de dépenses révisé chaque année. Ces dépenses sont réévaluées sur la base d'indices appropriés (principalement des indices TP01, TP02, TP09).

Par ailleurs, des provisions sont également constituées dès lors que des pathologies avérées sont constatées sur des ouvrages identifiés. Ces provisions sont comptabilisées pour leur montant actualisé. Le coût d'actualisation est comptabilisé en "Autres produits et charges financières".

Au cours des exercices 2016 et 2015, les provisions courantes figurant au passif du bilan ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Ouverture	Dotations	Utilisations	Autres Reprises non utilisées	Autres	Variation de la part à moins d'un an	Clôture
01/01/2015	220,9	51,0	(22,1)	(7,9)	0,0	(2,2)	239,8
Remises en état	0,3		(0,2)				0,1
Maintien en l'état de l'actif incorporel concédé	234,8	29,9	(23,1)	(0,6)			241,0
Autres risques	4,5	2,2	(2,2)				4,5
Reclassement part à moins d'un an	0,2					(0,2)	0,0
31/12/2015	239,8	32,2	(25,5)	(0,6)	0,0	(0,2)	245,7
Remises en état	0,1			(0,1)			0,0
Maintien en l'état de l'actif incorporel concédé	241,0	17,9	(0,1)	(5,4)	(19,9)		233,6
Autres risques	4,5	3,8	(1,3)	(2,3)			4,6
Reclassement part à moins d'un an	0,0						0,0
31/12/2016	245,7	21,7	(1,5)	(7,8)	(19,9)	0,0	238,2

Les provisions courantes (y compris la part à moins d'un an des provisions non courantes) sont rattachées directement au cycle d'exploitation. Elles s'élèvent au 31 décembre 2016 à 238,2 millions d'euros (contre 245,7 millions d'euros au 31 décembre 2015) et concernent majoritairement les provisions pour obligation de maintien en l'état des ouvrages concédés.

Les provisions pour obligation de maintien en l'état des ouvrages concédés couvrent principalement les dépenses à effectuer pour la réparation des chaussées (tapis de surface, restructuration des voies lentes...), des ouvrages d'art, des ouvrages hydrauliques et des équipements spécifiques du Duplex A86. Le montant de ces provisions s'établit à 233,6 millions d'euros au 31 décembre 2016 (241 millions d'euros au 31 décembre 2015).

11. Provisions non courantes

Les provisions non courantes (0,2 million d'euros) sont comptabilisées lorsqu'à la clôture de l'exercice. Il existe une obligation actuelle juridique ou implicite de Cofiroute à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, lorsqu'il est probable que l'extinction de cette obligation se traduira pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et lorsque le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable. Elles sont évaluées sur la base de leur montant actualisé correspondant à la meilleure estimation de la consommation de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation.

La part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation est présentée en "Provisions courantes".

12. Autres obligations contractuelles et engagements donnés et reçus

Les engagements donnés et reçus par Cofiroute au titre des contrats de concession figurent en note D.7.3.

Autres obligations contractuelles

Les engagements relatifs aux contrats de location simple s'élèvent à 12,1 millions d'euros au 31 décembre 2016 et concernent pour l'essentiel les contrats de locations immobilières. Ces engagements s'analysent par échéance de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2016	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Location simple	12,1	5,3	6,8	0,0

F. Capitaux propres**13. Informations relatives aux capitaux propres****13.1. Capital social**

Le nombre d'actions de Cofiroute SA est de 4 058 516 sans changement entre les exercices 2016 et 2015. La société n'a émis aucun instrument susceptible de donner droit à des actions.

13.2. Réserves distribuables et réserve légale

Au 31 décembre 2016, les réserves distribuables et la réserve légale de Cofiroute s'établissent respectivement à 2 480,5 millions d'euros et 15,8 millions d'euros (contre 2 096,4 millions d'euros et 15,8 millions d'euros au 31 décembre 2015).

13.3. Opérations constatées directement en capitaux propres

Les tableaux suivants détaillent par nature d'instruments financiers les mouvements sur ces éléments :

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Couverture de flux de trésorerie		
Réserve à l'ouverture	1,6	1,9
Variations de juste valeur de la période	0,0	0,0
Éléments de juste valeur constatés en résultat	(0,3)	(0,3)
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture	1,3	1,6
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture (Éléments recyclables en résultat)	1,3	1,6
Effet d'impôt associé	(0,4)	(0,5)
Réserve nette d'impôt (Éléments recyclables en résultat)	0,8	1,0
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite		
Réserve à l'ouverture	(3,7)	(3,6)
Gains et pertes actuariels reconnus sur la période	(1,6)	(0,2)
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture	(5,4)	(3,7)
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture (Éléments non recyclables en résultat)	(5,4)	(3,7)
Effet d'impôt associé	1,8	1,3
Réserve nette d'impôt (Éléments non recyclables en résultat)	(3,5)	(2,5)
Total des éléments constatés directement en capitaux propres		
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture	(4,1)	(2,2)
Effet d'impôt associé	1,4	0,7
Réserve nette d'impôt	(2,7)	(1,4)

Les variations de juste valeur constatées dans le compte de résultat de l'exercice concernent principalement les couvertures d'emprunts à taux variable. Ces opérations sont décrites en note 17.1.3. "Description des opérations de couverture de flux de trésorerie".

14. Dividendes

Un acompte sur dividendes de 2 806,2 millions d'euros a été versé correspondant à la distribution du report à nouveau et à une quote-part du résultat de l'exercice.

Le montant total du dividende qui sera distribué au titre de l'exercice 2016 sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

G. Financement et gestion des risques financiers

15. Données relatives à l'endettement financier net

Principes comptables

Les emprunts obligataires, autres emprunts et dettes financières sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce taux est déterminé après prise en compte des primes de remboursement et des frais d'émission. Selon cette méthode, la charge d'intérêt est évaluée de manière actuarielle et est présentée dans la rubrique "coût de l'endettement financier brut".

Lorsque le taux pratiqué est sensiblement inférieur au taux du marché, dans le cas notamment de financement de projet consenti par des organismes publics, l'avantage économique qui en résulte est considéré, selon IAS 20, comme une subvention publique portée en diminution de la dette et des investissements concernés.

Certains contrats de financement prévoient l'existence d'options de remboursement anticipé, pour des montants systématiquement proches du coût amorti des passifs financiers qu'ils conduisent à reconnaître. En conséquence, Cofiroute ne comptabilise pas d'instrument financier dérivé séparément de ces contrats hôtes.

La part à moins d'un an des dettes financières est classée en "dettes financières courantes".

Au 31 décembre 2016, l'endettement financier net, tel que défini par le Groupe, ressort à 4 115,2 millions d'euros en hausse de 2 258,9 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2015.

L'endettement financier net, s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2016					31/12/2015					
	Non Courant	Réf.	Courant ^(*)	Réf.	Total	Non Courant	Réf.	Courant ^(*)	Réf.	Total	
Instruments Financiers évalués au coût amorti	Emprunts obligataires	(3 030,3)	(1)	(58,4)	(3)	(3 088,7)	(1 780,4)	(1)	(569,6)	(3)	(2 350,0)
	Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	(839,9)	(2)	(60,0)	(3)	(899,9)	(895,1)	(2)	(59,9)	(3)	(955,0)
	Dettes financières long terme	(3 870,2)		(118,4)		(3 988,6)	(2 675,5)		(629,6)		(3 305,0)
	Autres dettes financières courantes			(200,5)	(3)	(200,5)					
	Découverts bancaires										
	I - Dettes financières brutes	(3 870,2)		(318,9)	(3)	(4 189,1)	(2 675,5)		(629,6)		(3 305,0)
	<i>dont incidence des couvertures de juste valeur</i>	<i>(37,4)</i>		<i>0,0</i>		<i>(37,4)</i>	<i>(85,5)</i>		<i>(5,6)</i>		<i>(91,1)</i>
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	Actifs financiers de gestion de trésorerie courante non équivalent de trésorerie			4,0	(4)	4,0			4,1	(4)	4,1
	Équivalent de trésorerie							1 313,8	(5)	1 313,8	
	Disponibilités			5,6	(5)	5,6		9,6	(5)	9,6	
	II - Actifs financiers	0,0		9,6		9,6	0,0		1 327,4		1 327,4
Dérivés	Instruments dérivés passifs	(39,2)	(7)	(50,9)	(8)	(90,1)	0,0	(7)	(74,8)	(8)	(74,8)
	Instruments dérivés actifs	76,6	(6)	77,8	(9)	154,5	85,5	(6)	110,6	(9)	196,1
	III - Instruments dérivés	37,4		26,9		64,3	85,5		35,9		121,3
	Endettement financier net (I + II + III)	(3 832,8)		(81,8)		(4 115,2)	(2 590,0)		733,7		(1 856,3)

^(*) Part courante incluant les intérêts courus non échus et la part à moins d'un an.

Réconciliation de l'endettement financier net avec les postes du bilan :

(en millions d'euros)	Réf.	31/12/2016	31/12/2015
Emprunts obligataires (non courant)	(1)	(3 030,3)	(1 780,4)
Autres emprunts de dettes financières non courants	(2)	(839,9)	(895,1)
Dettes financières courantes	(3)	(318,9)	(629,6)
Actifs financiers de gestion de trésorerie	(4)	4,0	4,1
Disponibilités et équivalent de trésorerie	(5)	5,6	1 323,3
Instruments dérivés actifs non courants	(6)	76,6	85,5
Instruments dérivés passifs non courants	(7)	(39,2)	0,0
Instruments dérivés passifs courants	(8)	(50,9)	(74,8)
Instruments dérivés actifs courants	(9)	77,8	110,6
Endettement financier net		(4 115,2)	(1 856,3)

Les instruments dérivés actifs/passifs qualifiés de couverture sont présentés au bilan, selon leur maturité en, instruments dérivés actifs/passifs non courants pour la part à plus d'un an, et instruments dérivés actifs/passifs courants pour la part à moins d'un an.

Les instruments dérivés actifs/passifs non qualifiés comptablement de couverture sont présentés en instruments dérivés actifs/passifs courants quelles que soient leurs maturités.

15.1. Détail des dettes financières à long terme

Au 31 décembre 2016, le montant au bilan des dettes financières à long terme est de 3 988,6 millions d'euros en hausse de 683,6 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2015.

La hausse des dettes financières à long terme s'explique principalement par :

- un nouveau financement pour un montant de 1,3 milliard d'euros provenant d'une émission obligataire dans le cadre de son programme EMTN (Euro Medium Term Notes) réparti à parts égales (650 millions d'euros chacune) entre une souche à échéance février 2025, assortie d'un coupon de 0,375 % l'an, et une souche à échéance septembre 2028, assortie d'un coupon de 0,75 % ;
- des remboursements pour 552,7 millions d'euros.

Les dettes financières à long terme au 31 décembre 2016 ont les caractéristiques suivantes :

(en millions d'euros)	31 décembre 2016						31/12/2015	
	Devise	Taux d'intérêt contractuel	Échéances	Nominal restant dû	Valeur au bilan	dont ICNE (intérêts courus non échus)	Nominal restant dû	Valeur au bilan
Emprunts Obligataires								
Émission obligataire 2001	EUR	5,875 %	octobre-16	0,0	0,0	0,0	300,0	310,1
Émission TAP 2001	EUR	5,875 %	octobre-16	0,0	0,0	0,0	200,0	203,6
Émission obligataire 2003	EUR	5,250 %	avril-18	600,0	625,7	21,2	600,0	628,8
Émission obligataire 2006	EUR	5,000 %	mai-21	750,0	840,8	22,8	750,0	845,3
Émission TAP 2006	EUR	5,000 %	mai-21	350,0	352,1	10,6	350,0	350,3
Émission obligataire 2016	EUR	0,750 %	septembre-28	650,0	614,4	1,5	0,0	0,0
Émission obligataire 2016	EUR	0,375 %	février-25	650,0	644,5	0,8	0,0	0,0
PEE mai 2011	EUR	4,500 %	mai-16	0,0	0,0	0,0	1,1	1,1
PEE mai 2012	EUR	4,750 %	mai-17	1,1	1,2	0,0	1,1	1,2
PEE mai 2013	EUR	4,250 %	mai-18	8,8	9,3	0,2	8,8	9,5
PEE mai 2021	EUR	3,250 %	mai-21	0,6	0,7	0,0	0,0	0,0
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières								
BEI mars 2002	EUR	TAUX BEI	mars-13 à mars-27	55,0	55,0	0,0	60,0	60,0
BEI décembre 2002	EUR	EUR3M + 0,121 %	décembre-13 à décembre-27	36,7	36,7	0,0	40,0	40,0
BEI mars 2003	EUR	5,080 %	mars-18	75,0	82,6	2,9	75,0	86,1
BEI décembre 2004	EUR	TAUX BEI	décembre-19	200,0	200,0	0,0	200,0	200,0
BEI décembre 2005	EUR	4,115 %	décembre-12 à décembre-25	133,6	134,1	0,5	145,8	146,3
BEI décembre 2006	EUR	4,370 %	décembre-13 à décembre-29	38,2	38,3	0,1	41,2	41,3
BEI juin 2007	EUR	4,380 %	juin-14 à juin-29	170,6	174,4	3,8	183,8	187,9
BEI novembre 2008	EUR	EUR3M + 0,324 %	novembre-13 à novembre-28	187,5	179,8	0,0	203,1	194,7
Ligne de Crédit	EUR	0,105 %	mai-21		(1,0)	0,1		(1,3)
Dettes financières long terme				3 907,2	3 988,6	64,6	3 159,9	3 305,0

15.2. Échéancier des dettes et des flux d'intérêt associés

L'échéancier des dettes de Cofiroute, en valeur de remboursement, et des flux d'intérêt associés, évalués sur la base des taux d'intérêt au 31 décembre 2016, s'analyse comme suit:

(en millions d'euros)	31/12/2016							
	Valeur au bilan	Flux de capital et d'intérêts	<= 3 mois	> 3 mois <= 6 mois	> 6 mois <= 1 an	> 1 an <= 2 ans	> 2 ans <= 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires								
Capital	(3 088,7)	(3 010,6)	0,0	(1,1)	0,0	(608,9)	(1 100,6)	(1 300,0)
Flux d'intérêts		(417,9)	(1,0)	(86,9)	(4,9)	(94,2)	(187,0)	(43,9)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières								
Capital	(899,9)	(896,7)	(5,0)	(16,5)	(31,2)	(128,2)	(362,7)	(353,1)
Flux d'intérêts		(100,9)	(3,8)	(7,5)	(7,2)	(17,3)	(32,8)	(32,3)
Sous-total: dettes financières à long terme	(3 988,6)	(4 426,1)	(9,8)	(112,0)	(43,3)	(848,5)	(1 683,2)	(1 729,3)
Autres dettes financières courantes	(200,5)	(200,5)	(200,5)					
I – Dettes financières	(4 189,1)	(4 626,6)	(210,4)	(112,0)	(43,3)	(848,5)	(1 683,2)	(1 729,3)
Actifs financiers de gestion de trésorerie	4,0	4,0	4,0					
Équivalent de trésorerie	0,0	0,0	0,0					
Disponibilités	5,6	5,6	5,6					
II – Actifs financiers	9,6	9,6	9,6					
Instruments dérivés passifs	(90,1)	(5,3)	0,9	(26,8)	4,2	(22,5)	12,2	26,8
Instruments dérivés actifs	154,5	155,0	1,4	54,2	(4,7)	51,8	52,3	0,0
III – Instruments financiers dérivés	64,3	149,7	2,2	27,4	(0,4)	29,3	64,5	26,8
Endettement financier net (I + II + III)	(4 115,2)	(4 467,3)	(198,5)	(84,6)	(43,7)	(819,3)	(1 618,6)	(1 702,5)
Dettes Fournisseurs	(63,3)	(63,3)	(63,3)					

Au 31 décembre 2016, la maturité moyenne de la dette financière à long terme de Cofiroute est de 5,9 ans (contre 4,1 ans au 31 décembre 2015).

15.3. Covenants financiers

La documentation des financements du Groupe (emprunts obligataires, bancaires et ligne de crédit) ne comporte pas de cas de défaut définis par référence à des covenants financiers. Les conditions financières de la ligne de crédits bancaires de 500 millions d'euros sont déterminées en fonction d'un ratio de levier financier.

Par ailleurs, certains contrats de financement prévoient qu'un changement de contrôle de l'emprunteur peut constituer un cas de remboursement anticipé obligatoire ou d'exigibilité anticipée.

15.4. Notations de crédit

Au 31 décembre 2016, le Groupe dispose d'une notation financière Standard & Poor's:

- à long terme: A- perspective stable.

16. Informations relatives à la trésorerie nette gérée et aux ressources disponibles**Principes comptables**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie intègrent les comptes courants bancaires, des placements à court terme liquides et soumis à un risque négligeable de variation de valeur. Les équivalents de trésorerie sont notamment constitués d'OPCVM monétaires et de certificats de dépôts dont la maturité n'excède pas trois mois à l'origine. Les découverts bancaires sont exclus des disponibilités et sont présentés en dettes financières courantes. Les variations de juste valeur de ces instruments sont comptabilisées en résultat.

Les actifs financiers de gestion de trésorerie comprennent des titres monétaires et obligataires et des parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7. Ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur. Les variations de valeur sont comptabilisées en résultat.

Les achats et ventes d'actifs financiers de gestion de trésorerie sont comptabilisés à la date de transaction.

Au 31 décembre 2016, le Groupe dispose d'un montant de 509,6 millions d'euros de ressources disponibles, dont 9,6 millions d'euros de trésorerie nette gérée et 500 millions d'euros constitués de lignes de crédit bancaires à moyen terme confirmées et non utilisées.

16.1. Analyse de la trésorerie nette gérée

La trésorerie nette gérée incluant les actifs financiers de gestion de trésorerie s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Équivalents de trésorerie	0,0	1 313,8
<i>Solde des comptes courants de trésorerie</i>	<i>0,0</i>	<i>311,7</i>
<i>Dépôts à terme</i>	<i>0,0</i>	<i>1 002,0</i>
Disponibilités	5,6	9,6
Trésorerie nette	5,6	1 323,3
Actifs financiers de gestion de trésorerie	4,0	4,1
<i>Comptes à terme</i>	<i>4,0</i>	<i>4,1</i>
Trésorerie nette gérée	9,6	1 327,4

Les supports d'investissements utilisés par Cofiroute sont des OPCVM monétaires, des titres de créances négociables (certificats de dépôts bancaires) et des comptes à terme. Ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur.

Les placements ("actifs financiers de gestion de trésorerie" et "équivalents de trésorerie") sont gérés avec une prise de risque limitée sur le capital et font l'objet d'un contrôle de la performance et des risques associés.

L'essentiel de la trésorerie est placé auprès de VINCI Autoroutes en compte courant et sous forme de dépôts à terme dans le cadre d'une convention de trésorerie. Les autres actifs financiers de gestion de trésorerie correspondent aux valeurs mobilières de placement nanties dans le cadre de l'épargne salariale. La trésorerie empruntée auprès de VINCI Autoroutes en compte courant le cas échéant est présentée en dettes financières courantes.

Au 31 décembre 2016, l'encours global géré représentait 9,6 millions d'euros.

16.2. Lignes de crédit bancaire

Cofiroute dispose d'une ligne de crédit revolver de 500 millions d'euros dont l'échéance a été prorogée à mai 2021.

17. Informations relatives à la gestion des risques financiers**Principes comptables**

Pour couvrir son exposition aux risques de marché (principalement de taux), le Groupe utilise des produits dérivés. La plupart des dérivés de taux utilisés par Cofiroute sont qualifiés d'instrument de couverture. La comptabilité de couverture est applicable notamment si les conditions prévues par la norme IAS 39 sont remplies :

- la relation de couverture est clairement désignée et documentée à la date de la mise en place de l'instrument de couverture ;
- "l'efficacité" de la relation de couverture doit être démontrée dès son origine, et à chaque arrêté de façon prospective et rétrospective.

Les variations de juste valeur d'une période à l'autre sont comptabilisées de manière différente selon qu'elles sont qualifiées de :

- couverture de juste valeur d'un actif ou d'un passif ou d'un engagement ferme non comptabilisé ;
- couverture de flux de trésorerie.

Une couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition au risque de variation de juste valeur d'un actif financier, d'un passif financier ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont enregistrées en résultat de la période. De manière symétrique, la variation de valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert est enregistrée en résultat de la période (et ajuste la valeur de l'élément couvert). Ces deux réévaluations se compensent au sein des mêmes rubriques du compte de résultat, au montant près de la "part inefficace" de la couverture.

Une couverture de flux de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou à une transaction prévue hautement probable.

Les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé sont comptabilisées en capitaux propres pour la "part efficace" de la couverture et en résultat de la période pour la "part inefficace". Les gains ou pertes accumulés en capitaux propres sont rapportés en résultat dans la même rubrique que l'élément couvert – à savoir le résultat opérationnel pour les couvertures de flux d'exploitation et le résultat financier pour les autres – au moment où le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.

Si la relation de couverture est interrompue dans le cas où elle devient "inefficace", les gains ou pertes accumulés au titre de l'instrument dérivé sont maintenus en capitaux propres et reconnus de manière symétrique aux flux couverts. Dans le cas où le flux futur n'est plus attendu, les gains et pertes antérieurement comptabilisés en capitaux propres sont alors rapportés au compte de résultat.

Les instruments financiers dérivés non qualifiés d'instruments de couverture sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, la variation de juste valeur étant enregistrée en résultat.

Règles de gestion

Compte tenu du niveau élevé de son endettement financier net et du résultat financier associé, le Groupe a instauré un cadre de gestion et de contrôle des différents risques financiers auxquels il est exposé, et principalement du risque de taux d'intérêt; l'endettement net IFRS de Cofiroute étant libellé à 100 % en euros.

La gestion et la limitation de ces risques financiers sont généralement prises en charge par la Direction Financière du Groupe conformément aux politiques de gestion validées par le Comité des comptes et aux lignes directrices des Comités de trésorerie et financement.

La responsabilité du recensement, de l'évaluation et de la couverture des risques financiers appartient aux Comités de trésorerie. Par ailleurs, le Groupe utilise le système d'information de sa société mère VINCI.

Afin de gérer ses expositions aux risques de marchés, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés qui sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur.

À la date d'arrêt, la juste valeur des produits dérivés se répartit de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2016	31/12/2015
		Juste valeur ^(*)	Juste valeur ^(*)
Dérivés de taux: Couverture de juste valeur	17.1.2	55,6	109,8
Dérivés de taux: Couverture de flux trésorerie	17.1.3	0,0	0,0
Dérivés de taux: Non qualifié de couverture	17.1.4	7,9	11,9
Autres dérivés		0,8	(0,3)
Dérivés de taux		64,3	121,3

^(*) La Juste valeur inclut les intérêts courus non échus qui s'élèvent à 20,9 millions d'euros au 31/12/2016 et à 21,3 millions d'euros au 31/12/2015.

17.1. Gestion du risque de taux d'intérêt

La gestion du risque de taux d'intérêt s'opère selon deux horizons de gestion: un horizon long terme visant à sécuriser et optimiser l'équilibre économique de la concession et un horizon court terme dont l'objectif est d'optimiser, dans le cadre des budgets, le coût moyen de la dette en fonction de la situation des marchés financiers.

Sur l'horizon de gestion long terme, l'objectif est de faire évoluer dans le temps la répartition taux fixe-taux variable de la dette en fonction du niveau d'endettement (mesuré par le ratio dette nette rapportée à la Cafice), la part à taux fixe étant d'autant plus importante que le niveau d'endettement est élevé.

Pour couvrir le risque de taux d'intérêt, le Groupe utilise des produits dérivés optionnels ou d'échanges de taux d'intérêts (swaps) dont les dates de départ peuvent être décalées dans le temps. Ces produits dérivés peuvent être qualifiés ou non comptablement d'opérations de couverture conformément aux normes IFRS, mais ils correspondent dans tous les cas à des couvertures économiques.

17.1.1. Dette financière à long terme avant et après couverture de taux d'intérêt et sensibilité au risque de taux

Le tableau ci-dessous présente la répartition au 31 décembre 2016 de la dette à long terme entre la part à taux fixe, la part à taux variable et la part à taux variable capé avant et après prise en compte des produits dérivés de couverture :

(en millions d'euros)	Répartition taux fixe/taux variable avant couverture										
	Taux fixe			Taux variable capé/Inflation			Taux Variable			Total	
	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette ^(*)	Taux
Total au 31/12/2016	3 416,2	88 %	3,41 %				479,2	12 %	0,01 %	3 988,6	2,99 %
Total au 31/12/2015	2 651,3	84 %	5,12 %				503,1	16 %	0,22 %	3 305,0	4,34 %

(en millions d'euros)	Répartition taux fixe/taux variable après couverture										
	Taux fixe			Taux variable capé/Inflation			Taux Variable			Total	
	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette ^(*)	Taux
Total au 31/12/2016	2 046,6	53 %	3,76 %				1 848,8	47 %	0,53 %	3 988,6	2,23 %
Total au 31/12/2015	1 929,2	61 %	4,95 %				1 225,2	39 %	1,01 %	3 305,0	3,42 %

^(*) Dettes financières long terme au coût amorti + intérêts courus non échus + incidence des couvertures de juste valeur.

Sensibilité au risque de taux

Le Groupe est soumis à un risque de variation de taux d'intérêts sur le résultat compte tenu :

- des flux de trésorerie relatifs à l'endettement financier net à taux variable ;
- des instruments financiers à taux fixe, comptabilisés en juste valeur au bilan par le biais du résultat ;
- des instruments dérivés non qualifiés de couverture.

En revanche, la variation de valeur des dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie pour la part efficace n'impacte pas directement le compte de résultat et est comptabilisée dans les capitaux propres.

L'analyse suivante est effectuée en supposant que le montant de dettes financières et de dérivés au 31 décembre 2016 reste constant sur une année.

Une variation de 25 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture aurait pour conséquence une hausse ou une diminution des capitaux propres et du résultat (avant impôt) à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, les autres variables sont supposées rester constantes.

(en millions d'euros)	31/12/2016			
	Résultat		Capitaux Propres	
	Impact du calcul de sensibilité		Impact du calcul de sensibilité	
	+ 25 bp	- 25 bp	+ 25 bp	- 25 bp
Dettes à taux variables après couverture comptable	(5,1)	5,1		
Actifs à taux variable après couverture comptable	0,0	0,0		
Dérivés non qualifiés comptablement de couverture	0,0	0,0		
Dérivés qualifiés de flux de trésorerie			0,0	0,0
Total	(5,1)	5,1	0,0	0,0

17.1.2. Description des opérations de couverture de juste valeur

À la date de clôture, les instruments qualifiés de couverture de juste valeur ont les caractéristiques suivantes :

(en millions d'euros)	31/12/2016					
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 2 ans	> 2 ans ≤ 5 ans	> à 5 ans	Notionnel	Juste valeur
Swap de taux intérêt receveur taux fixe et payeur taux variable		75,0	500,0	800,0	1375,0	55,6
Options de taux (Cap, Floor, Collar)						0,0
Dérivés de taux : couverture de juste valeur	0,0	75,0	500,0	800,0	1375,0	55,6

(en millions d'euros)	31/12/2015					
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 2 ans	> 2 ans ≤ 5 ans	> à 5 ans	Notionnel	Juste valeur
Swap de taux intérêt receveur taux fixe et payeur taux variable	150,0		75,0	500,0	725,0	109,8
Options de taux (Cap, Floor, Collar)						0,0
Dérivés de taux : couverture de juste valeur	150,0	0,0	75,0	500,0	725,0	109,8

Ces opérations couvrent principalement les émissions obligataires à taux fixe du Groupe.

17.1.3. Description des opérations de couverture de flux de trésorerie

L'exposition du Groupe aux risques de variation des flux d'intérêt futurs est générée par les flux des dettes à taux variable existantes au 31 décembre 2016.

Le Groupe met en place des swaps de taux d'intérêts et/ou des caps dont l'objectif est de fixer les coupons des dettes à taux variables. Les flux contractuels de ces instruments dérivés sont payés de façon symétrique aux flux d'intérêt des emprunts couverts. Le montant différé en capitaux propres est reconnu en résultat sur la période où le flux d'intérêt de la dette impacte le résultat. En l'absence de valeur intrinsèque, la variation de juste valeur des caps est reconnue en totalité en résultat.

À la date de clôture, Cofiroute ne détient aucun instrument qualifié de couverture de flux de trésorerie.

Les montants inscrits en capitaux propres correspondent à des produits dérivés qualifiés d'instruments de couverture de flux de trésorerie dénoués. Ces montants impacteront le résultat de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Montant inscrit en capitaux propres	Montant repris au compte de résultat			
		≤ 1 an	> 1 an ≤ 2 ans	> 2 ans ≤ 5 ans	> à 5 ans
Dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie dénoués	1,3	0,3	0,3	0,7	0,0
Dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie certains	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie	1,3	0,3	0,3	0,7	0,0

17.1.4. Produits dérivés non qualifiés de couverture

À la date de clôture, ces opérations ont les caractéristiques suivantes :

(en millions d'euros)	31/12/2016				Notionnel	Juste valeur
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 2 ans	> 2 ans ≤ 5 ans	> à 5 ans		
Swap de taux intérêt		1200,0			1200,0	7,9
Options de taux (Cap, Floor, Collar)					0,0	0,0
Dérivés de taux : non qualifiés comptablement de couverture	0,0	1200,0	0,0	0,0	1200,0	7,9

(en millions d'euros)	31/12/2015				Notionnel	Juste valeur
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 2 ans	> 2 ans ≤ 5 ans	> à 5 ans		
Swap de taux intérêt			1200,0		1200,0	11,9
Options de taux (Cap, Floor, Collar)					0,0	0,0
Dérivés de taux : non qualifiés comptablement de couverture	0,0	0,0	1200,0	0,0	1200,0	11,9

Les opérations non qualifiées de couverture au 31 décembre 2016 sont des swaps miroirs ne générant pas de risque de variation de juste valeur significative en compte de résultat.

17.2. Risque de change

Cofiroute est exposé à un risque de change non significatif.

17.3. Risque de crédit et de contrepartie

Cofiroute est exposé à des risques de crédit en cas de défaillance de ses clients, ainsi qu'au risque de contrepartie dans le cadre du placement de ses disponibilités (soldes créditeurs de banque, titres de créances négociables, dépôts à terme, valeurs mobilières de placement), de la souscription des produits dérivés, des engagements reçus (cautions et garanties reçues), des autorisations de crédit non utilisées et des créances financières.

Cofiroute a mis en place des procédures pour encadrer et limiter le risque de crédit et le risque de contrepartie.

Clients

Cofiroute a mis en place des procédures afin de limiter le risque de contrepartie lié aux comptes clients. Ainsi, il n'existe pas de concentration de crédit auprès de clients représentant plus de 0,5 % du chiffre d'affaires (chiffre d'affaires supérieur à 5 millions d'euros) hormis les contrats avec les émetteurs de badges. Cofiroute considère que ce risque est minime. L'analyse des créances clients est présentée dans la note "Analyse des créances clients".

Instruments financiers (placements et produits dérivés)

Les instruments financiers sont mis en place avec des établissements financiers répondant aux critères de notation de crédit définis par le Groupe. Par ailleurs, celui-ci a mis en place un système de limites par établissement pour gérer son risque de contrepartie. Ce système affecte des lignes de risque maximum par contrepartie définies en fonction de leurs notations de crédit telles que publiées par Standard & Poor's et Moody's. Ces limites sont régulièrement suivies et mises à jour par la Direction Financière du Groupe lors de Comités de trésorerie sur la base d'un reporting trimestriel au niveau IFRS.

En complément, la Direction Financière du Groupe diffuse des instructions fixant des limites par contrepartie autorisées et la liste des OPCVM autorisées.

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés portés par le Groupe intègre une composante risque de contrepartie pour les instruments dérivés actifs et une composante "risque de crédit propre" pour les instruments dérivés passifs. L'évaluation du risque de crédit est déterminée à partir de modèles mathématiques usuels pour des intervenants de marché. Au 31 décembre 2016, un ajustement de 0,3 million d'euros est comptabilisé au titre du risque de contrepartie.

Accords de compensation au titre des instruments financiers dérivés

Au 31 décembre 2016 et conformément aux dispositions d'IAS 32, les actifs et passifs financiers du Groupe (y compris instruments dérivés) ne sont pas compensés au bilan.

Le Groupe bénéficie en revanche d'accords de compensation pour ses instruments dérivés. Ces accords prévoient, en cas de défaillance du Groupe ou des établissements financiers avec lesquels il contracte une compensation entre les justes valeurs actives et passives des instruments financiers dérivés présentés dans l'état de situation financière IFRS.

Le tableau ci-après présente l'exposition nette du Groupe résultant de ces accords de compensation :

(en millions d'euros)	31/12/2016			31/12/2015		
	Justes valeurs des dérivés reconnues au bilan ^(*)	Impacts des accords de compensation	Total	Justes valeurs des dérivés reconnues au bilan ^(*)	Impacts des accords de compensation	Total
Instruments dérivés actifs	153,5	(46,7)	106,8	196,1	(68,3)	127,8
Instruments dérivés passifs	(89,2)	46,7	(42,5)	(74,8)	68,3	(6,5)
Instruments dérivés nets	64,3	0,0	64,3	121,3	0,0	121,3

^(*) Montants bruts tels que présentés au bilan.

Les instruments financiers dérivés du Groupe, négociés de gré à gré, ne sont assortis d'aucun mécanisme de collatéralisation.

18. Valeur comptable et juste valeur par catégorie comptable

Le tableau suivant indique la valeur comptable au bilan des actifs et passifs financiers par catégorie comptable définie selon la norme IAS 39, ainsi que leur juste valeur :

(en millions d'euros)	31/12/2016							JV			
	Catégories comptables							JV			
	Instruments financiers par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs évalués à la juste valeur (option JV)	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Passifs au coût amorti	Total de la valeur nette comptable au bilan de la classe	Niveau 1 Cours cotés et disponibles	Niveau 2 Modèle interne avec paramètres observables	Niveau 3 Modèle interne avec paramètres non observables	Juste valeur de la classe
Titres de participation non cotés				0,0			0,0			0,0	0,0
I – Actifs financiers non courants				0,0			0,0			0,0	0,0
II – Instruments dérivés actifs	59,6	93,8					153,5		153,5		153,5
III – Créances exploitation					107,5		107,5		107,5		107,5
Actifs financiers de gestion de trésorerie courante non équivalent de trésorerie			4,0				4,0	4,0			4,0
Équivalent de trésorerie			0,0				0,0	0,0			0,0
Disponibilités			5,6				5,6	5,6			5,6
IV – Actifs financiers courants			9,6				9,6	9,6			9,6
Total actif	59,6	93,8	9,6	0,0	107,5	0,0	270,6	9,6	261,0	0,0	270,6
Emprunts obligataires						(3 088,7)	(3 088,7)	(3 267,8)	(10,8)		(3 278,7)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières						(899,9)	(899,9)		(903,9)		(903,9)
V – Dettes financières non courantes						(3 988,6)	(3 988,6)	(3 267,8)	(914,8)		(4 182,6)
VI – Instruments dérivés passifs	(50,9)	(38,2)					(89,2)		(89,2)		(89,2)
VII – Dettes fournisseurs						(63,3)	(63,3)		(63,3)		(63,3)
Autres dettes financières courantes			(200,5)				(200,5)	(200,5)			(200,5)
VI – Passifs financiers courants			(200,5)				(200,5)	(200,5)			(200,5)
Total passif	(50,9)	(38,2)	(200,5)	0,0	0,0	(4 051,9)	(4 341,6)	(3 468,4)	(1 067,2)	0,0	(4 535,6)
Valeur comptable des catégories	8,7	55,6	(190,9)	0,0	107,5	(4 051,9)	(4 071,0)	(3 458,7)	(806,3)	0,0	(4 265,0)

Comptes individuels IFRS au 31 décembre 2016

Annexe aux comptes individuels IFRS

31/12/2015											
Catégories comptables											
JV											
(en millions d'euros)	Instruments financiers par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs évalués à la juste valeur (option JV)	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Passifs au coût amorti	Total de la valeur nette comptable au bilan de la classe	Niveau 1 Cours cotés et disponibilités	Niveau 2 Modèle interne avec paramètres observables	Niveau 3 Modèle interne avec paramètres non observables	Juste valeur de la classe
Titres de participation non cotés				0,0			0,0			0,0	0,0
I – Actifs financiers non courants				0,0			0,0			0,0	0,0
II – Instruments dérivés actifs	86,3	109,8					196,1		196,1		196,1
III – Créances exploitation					85,9		85,9		85,9		85,9
Actifs financiers de gestion de trésorerie courante non équivalent de trésorerie			4,1				4,1	4,1			4,1
Équivalent de trésorerie			1 313,8				1 313,8	1 313,8			1 313,8
Disponibilités			9,6				9,6	9,6			9,6
IV – Actifs financiers courants			1 327,4				1 327,4	1 327,4			1 327,4
Total actif	86,3	109,8	1 327,4	0,0	85,9	0,0	1 609,4	1 327,4	282,0	0,0	1 609,4
Emprunts obligataires						(2 350,0)	(2 350,0)	(2 581,0)	(11,4)		(2 592,4)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières						(955,0)	(955,0)		(956,5)		(956,5)
V – Dettes financières non courantes						(3 305,0)	(3 305,0)	(2 581,0)	(967,9)		(3 548,9)
VI – Instruments dérivés passifs	(74,8)						(74,8)		(74,8)		(74,8)
VII – Dettes fournisseurs						(73,9)	(73,9)		(73,9)		(73,9)
Autres dettes financières courantes							0,0				0,0
VI – Passifs financiers courants							0,0				0,0
Total passif	(74,8)	0,0	0,0	0,0	0,0	(3 378,9)	(3 453,6)	(2 581,0)	(1 116,5)	0,0	(3 697,5)
Valeur comptable des catégories	11,6	109,8	1 327,4	0,0	85,9	(3 378,9)	(1 844,2)	(1 253,6)	(834,6)	0,0	(2 088,1)

En 2016, les modalités d'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs financiers n'ont pas été modifiées.

H. Avantages du personnel et paiements en actions

19. Provisions pour avantages du personnel

Au 31 décembre 2016, la part à plus d'un an des provisions pour avantages du personnel se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Provisions pour engagements de retraite		19,7	16,4
Provisions pour autres avantages au personnel		2,0	2,5
Provisions pour avantages du personnel		21,7	18,9

19.1. Provisions pour engagements de retraite

Principes comptables

Les engagements résultant de régimes de retraite à prestations définies sont provisionnés au bilan pour le personnel en activité. Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'évaluations actuarielles effectuées lors de chaque clôture annuelle. La comptabilisation de chaque régime est effectuée séparément.

Selon les dispositions de la norme IAS 19, pour les régimes à prestations définies financés dans le cadre d'une gestion externe (fonds de pension ou contrats d'assurance), l'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) à l'actif ou au passif du bilan.

La charge comptabilisée en résultat opérationnel au cours de chaque période comprend le coût des services rendus ainsi que les effets de toute modification, réduction ou liquidation de régime. L'impact de désactualisation reconnue sur la dette actuarielle et les produits d'intérêts sur actifs de régime sont comptabilisés en autres charges et produits financiers. Les produits d'intérêts des actifs de couverture sont calculés en utilisant le taux d'actualisation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies.

Les impacts de réévaluation du passif net au titre des prestations définies (le cas échéant de l'actif) sont enregistrés en autres éléments du résultat global. Ils comprennent principalement :

- les gains et pertes actuariels sur l'engagement résultant des effets des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles retenues et la réalité constatée) ;
- la surperformance (sous-performance) des actifs du régime, c'est-à-dire l'écart entre le rendement effectif des actifs du régime et leur rémunération calculée sur la base du taux d'actualisation de la dette actuarielle.

La part à moins d'un an des provisions pour engagements de retraite est présentée en "Autres passifs courants hors exploitation".

Au 31 décembre 2016, les provisions pour engagements de retraite s'élèvent à 19,9 millions d'euros (dont 19,7 millions d'euros à plus d'un an) contre 16,8 millions d'euros au 31 décembre 2015 (dont 16,4 millions d'euros à plus d'un an).

Les engagements de retraite de Cofiroute portant sur des régimes à prestations définies se décomposent en deux catégories :

- les engagements portés directement par Cofiroute, qui font l'objet de provisions inscrites au bilan IFRS. Il s'agit d'indemnités de fin de carrière, de régimes de retraite complémentaires à prestations définies ;
- les régimes donnant lieu à un préfinancement au travers d'un contrat souscrit auprès d'une compagnie d'assurance.

Les engagements de retraite couverts par des provisions inscrites au bilan sont calculés sur la base des hypothèses suivantes :

Plan	2016	2015
Taux d'actualisation	1,20 %	2,10 %
Taux d'inflation	1,60 %	1,80 %
Taux de revalorisation des salaires (hors inflation)	1,00 %	1,00 %

Le taux d'actualisation a été déterminé sur la base du rendement des obligations privées de première catégorie (rating AA) dont les maturités correspondent aux flux attendus des régimes. Le taux d'actualisation finalement retenu est le taux équivalent à l'application des différents taux selon les maturités.

Sur la base de ces hypothèses, les engagements de retraite, la partie provisionnée et les charges de retraites comptabilisées s'analysent de la façon suivante :

Réconciliation des engagements et des provisions inscrites au bilan

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Dette actuarielle au titre des engagements de retraite	25,2	23,0
Juste Valeur des actifs de couverture	(5,4)	(6,2)
Déficit (ou surplus)	19,9	16,8
Provision reconnue au passif du bilan	19,9	16,8

Évolution de la dette actuarielle et des actifs de couverture sur la période

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Dette actuarielle au titre des engagements de retraite		
À l'ouverture de la période	23,0	21,7
dont engagements couverts par des actifs de couverture	6,2	6,5
Coût des services rendus au cours de la période	0,9	1,0
Coût d'actualisation de la dette actuarielle	0,5	0,5
Coût des services passés (modifications et réductions de régime)	0,0	0,0
Gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global ^(*)	1,7	0,2
dont impact des changements d'hypothèses démographiques	0,0	0,0
dont impact des changements d'hypothèses financières	2,0	0,5
dont gains et pertes d'expérience	(0,3)	(0,3)
Prestations versées aux bénéficiaires	(0,8)	(0,2)
Cessions d'entreprises et autres	(0,1)	(0,2)
À la clôture de la période	25,2	23,0
dont engagements couverts par des actifs de couverture	5,4	6,2

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Actifs de couverture		
À l'ouverture de la période	6,2	6,5
Produits d'intérêts sur la période	0,1	0,1
Gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global ^(*)	0,1	0,1
Prestations versées aux bénéficiaires	(1,0)	(0,5)
Cotisations versées aux fonds par l'employeur	0,0	0,0
Cessions d'entreprises et autres	0,0	0,0
À la clôture de la période	5,4	6,2

^(*) Gains et pertes d'expérience correspondant à l'écart observé entre le rendement réel des actifs et un rendement nominal calculé à partir du taux d'actualisation de la dette actuarielle.

La société estime à 0,7 million d'euros les versements prévus en 2017 pour les engagements de retraite composés uniquement de prestations versées aux salariés retraités.

Variation de la provision pour engagements de retraite sur la période

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Provision pour engagements de retraite reconnue au passif du bilan		
À l'ouverture de la période	16,9	15,3
Charge totale reconnue au titre des engagements de retraite	1,2	1,1
Gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global	1,6	0,2
Prestations versées aux bénéficiaires	0,2	0,3
Cotisations versées aux fonds par l'employeur	0,0	0,0
Cessions d'entreprises et autres	0,0	0,0
À la clôture de la période	19,9	16,9

Détail des charges comptabilisées au titre des régimes à prestations définies

(en millions d'euros)	2016	2015
Coût des services rendus au cours de la période	(0,9)	(1,0)
Coût d'actualisation de la dette actuarielle	(0,5)	(0,5)
Produits d'intérêts sur la période	0,1	0,1
Impact des liquidations de régime et autres	0,1	0,2
Total	(1,2)	(1,1)

La société participe à des régimes de sécurité sociale de base pour lesquels la charge enregistrée est égale aux cotisations appelées par les organismes d'État. Les régimes de base sont considérés comme étant des régimes à cotisations définies.

Le montant des cotisations de retraite prises en charge sur l'exercice au titre des régimes à cotisations définies (à l'exclusion des régimes de base) s'élève à 4,7 millions d'euros au 31 décembre 2016 (4,8 millions d'euros au 31 décembre 2015). Il comprend notamment les cotisations versées aux caisses de prévoyance CRICA et ANEP.

Répartition des actifs de couverture par type de support

	31/12/2016	31/12/2015
	Zone Euro	Zone Euro
Actions	6 %	7 %
Obligations	86 %	84 %
Immobilier	8 %	9 %
Total répartition des actifs de couverture	100 %	100 %
Actifs de couverture (en millions d'euros)	5,4	6,2
Taux de couverture de la dette actuarielle (en %)	21 %	27 %

19.2. Autres avantages au personnel

Au cours des exercices 2016 et 2015, les provisions pour autres avantages au personnel figurant au bilan ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Ouverture	Dotations	Utilisations	Autres Reprises non utilisées	Variations de périmètre et divers	Variation de la part à moins d'un an	Clôture
01/01/2015	1,9	0,0	(1,4)	0,0	0,0	2,5	3,0
Autres avantages du personnel	4,5		(1,0)	(0,3)			3,2
Reclassement part à moins d'un an	(1,5)					0,8	(0,7)
31/12/2015	3,0	0,0	(1,0)	(0,3)	0,0	0,8	2,5
Autres avantages du personnel	3,2		(0,3)	(0,4)			2,5
Reclassement part à moins d'un an	(0,7)					0,3	(0,4)
31/12/2016	2,5	0,0	(0,3)	(0,4)	0,0	0,3	2,0

Les provisions pour autres avantages au personnel concernent notamment les provisions relatives aux accords de cessation anticipée d'activité des travailleurs salariés (CATS). Elles sont évaluées selon la valeur actualisée des prestations futures.

Au 31 décembre 2016, le montant des provisions relatives aux accords de cessation anticipée d'activité des travailleurs salariés s'élève à 1,1 million d'euros (dont 0,4 million d'euros à moins d'un an).

20. Paiements en actions

Principes comptables

Les salariés de Cofiroute bénéficient de plans d'options de souscription d'actions, de plans d'actions de performance et des plans d'épargne Groupe (en France et à l'international) octroyés par la société mère VINCI.

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans de souscription d'actions, des plans d'épargne Groupe VINCI et des plans d'attribution d'actions de performance sont définies par la norme IFRS 2 " Paiements fondés sur des actions ". L'attribution de " stock-options ", d'actions de performance et les offres de souscription au plan d'épargne Groupe en France et à l'international représentent un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constituent à ce titre un complément de rémunération supporté par le Groupe. S'agissant d'opérations ne donnant pas lieu à des transactions monétaires, les avantages ainsi accordés par VINCI sont comptabilisés en charges sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Ils sont évalués sur la base de la juste valeur à la date d'attribution des instruments de capitaux propres attribués.

Les avantages au titre des stock-options, des attributions d'actions de performance et du plan d'épargne Groupe sont octroyés sur décision du Conseil d'administration de VINCI SA après approbation en assemblée générale et ne sont pas, en règle générale, reconduits de façon systématique. Par ailleurs, leur évaluation n'est pas directement liée à l'activité opérationnelle. En conséquence, le Groupe a jugé opportun de ne pas inclure la charge correspondante dans le résultat opérationnel sur activité (ROPA) qui constitue l'indicateur de mesure de la performance et de le présenter sur une ligne séparée, " Paiements en actions (IFRS 2) ", du résultat opérationnel courant.

Plans d'options de souscription d'actions

Pour certains de ces plans, l'acquisition définitive des options de souscription d'actions est subordonnée à la réalisation de conditions de performance. La juste valeur des options est déterminée, à la date d'attribution, à partir du modèle d'évaluation Monte-Carlo, ce dernier intégrant, le cas échéant, l'impact de la condition de performance de marché. Le modèle " Monte-Carlo " permet la modélisation d'un nombre plus important de scénarios en intégrant notamment à la valorisation les hypothèses de comportement des bénéficiaires sur la base d'observations historiques.

Aucun nouveau plan d'options de souscription n'a été mis en place en 2016 ni en 2015.

Aucune charge relative à des options de souscription d'actions n'a été comptabilisée en 2016.

Plans d'attribution d'actions de performance

S'agissant de plans dont l'acquisition définitive des actions peut être subordonnée à la réalisation de critères financiers, le nombre d'actions de performance auquel la juste valeur est appliquée pour le calcul de la charge IFRS 2 est ensuite ajusté à chaque clôture de l'incidence de la variation de l'espérance de réalisation des critères financiers.

Le Conseil d'administration de VINCI du 19 avril 2016 a décidé de mettre en place un nouveau plan d'incitation à long terme qui consiste en l'attribution, à certains collaborateurs, d'une allocation conditionnelle d'actions de performance. Les actions de performance ne seront attribuées définitivement qu'à l'issue d'une période d'acquisition de trois ans. Elles sont conditionnées à la présence dans le Groupe jusqu'à la fin de la période d'acquisition, ainsi qu'à des conditions de performance.

Plan d'épargne Groupe VINCI

Concernant le plan d'épargne Groupe, le Conseil d'administration de VINCI définit les conditions de souscriptions conformément aux autorisations de l'assemblée générale. En France, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées à ses salariés avec un prix de souscription comportant une décote par rapport au cours de Bourse moyen des actions VINCI sur les vingt derniers jours ouvrables précédant l'autorisation du Conseil d'administration. Cette décote est assimilée à l'octroi d'un avantage aux salariés dont la juste valeur est déterminée à la date d'annonce du prix de souscription aux salariés, à partir du modèle d'évaluation Monte-Carlo. Les actions acquises par les salariés dans le cadre de ces plans étant soumises à certaines restrictions quant à leur cession ou leur transfert, la juste valeur de l'avantage dont bénéficie le salarié tient compte du coût lié à l'incessibilité des actions acquises pendant cinq ans.

Cofiroute comptabilise les avantages ainsi consentis à ses salariés en charge sur la période d'acquisition des droits des bénéficiaires, la contrepartie étant enregistrée en augmentation des capitaux propres IFRS.

Les souscripteurs bénéficient d'un abondement versé par leur entreprise plafonné à 2 500 euros par personne et par an. Les avantages ainsi consentis aux salariés de Cofiroute sont comptabilisés en résultat et évalués conformément à IFRS 2, sur la base des hypothèses suivantes :

- durée de la période de souscription : quatre mois ;
- durée de la période d'indisponibilité : cinq ans.

Le nombre estimé de titres souscrits à la fin de la période de souscription est calculé selon une méthode de régression linéaire basée sur des observations historiques relatives aux plans 2006-2015 en tenant compte d'un coût d'indisponibilité des parts du FCPE.

Le coût d'indisponibilité est estimé du point de vue d'une tierce partie qui détiendrait un portefeuille diversifié et serait prête à acquérir les titres bloqués en contrepartie d'une décote. Celle-ci devrait correspondre à la rentabilité exigée par un investisseur sur les fonds propres alloués en vue de se couvrir contre le risque de marché durant la période d'indisponibilité de cinq ans. Le risque de marché est évalué sur une base annuelle selon une approche value at risk.

La charge globale comptabilisée au 31 décembre 2016 au titre des paiements en actions s'est élevée à 1,8 million d'euros dont 0,6 million d'euros au titre du plan d'épargne Groupe (1,6 million d'euros en 2015, dont 0,8 million d'euros au titre du plan d'épargne Groupe).

I. Autres notes

21. Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent :

- la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction ;
- les opérations avec le groupe VINCI et autres parties liées (essentiellement des sociétés pour lesquelles le Groupe détient une participation).

21.1. Rémunérations et avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction

Les conditions de rémunération des mandataires sociaux de Cofiroute sont arrêtées par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations.

Le tableau ci-dessous présente la rémunération et les avantages assimilés, en année pleine, accordés par le Groupe et les sociétés qu'elle contrôle aux personnes qui sont à la clôture (ou qui ont été, au cours de l'exercice), membres des organes d'administration et du Comité exécutif du Groupe. Les montants correspondants ont été comptabilisés en charges sur 2015 et 2016 selon le détail suivant :

(en millions d'euros)	Membres des organes d'administration et Comité exécutif	
	2016	2015
Rémunérations	1,1	1,1
Charges sociales patronales	0,5	0,5
Avantages postérieurs à l'emploi	0,0	0,0
Indemnités de fin de contrat	0,0	0,0
Paievements en actions ^(*)	0,6	0,4
Provision pour retraites comptabilisées au bilan	0,2	0,1

^(*) Le montant figurant dans cette rubrique est déterminé conformément à la norme IFRS2 et selon les modalités décrites en note H.20. "Paievements en actions".

Cofiroute n'attribue pas aux membres du Comité exécutif de régime de retraite complémentaire. Ils bénéficient du régime décrit en note H.19.1. "Provisions pour engagements de retraite".

Les mandataires sociaux bénéficient d'un régime de retraite complémentaire dont l'engagement est pris par la maison mère VINCI SA.

21.2. Transactions avec le groupe VINCI

Les transactions intervenues au cours des années 2016 et 2015 entre Cofiroute et le groupe VINCI s'analysent de la façon suivante :

VINCI (en millions d'euros)	2016	2015
Charges de construction	(29,4)	(42,6)
Créances clients	5,4	6,3
Distribution de dividendes	2 806,2	0,0
Fournisseurs d'exploitation	18,0	29,8
Chiffre d'affaires et autres produits annexes	0,5	1,5
Fournisseurs sous-traitants - Avances	0,0	0,0
Charges et produits financiers	1,2	3,0
Autres charges externes	(26,8)	(19,3)

22. Effectifs

L'effectif au 31 décembre 2016 se décompose comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Ingénieurs et cadres	228	237
Employés, ouvriers et agents de maîtrise	1 228	1 256
Total	1 456	1 493

23. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant global des honoraires des commissaires aux comptes est de 215 milliers d'euros pour l'exercice 2016 (contre 160 milliers d'euros en 2015).

Il se décompose, pour l'essentiel, en 93 milliers d'euros pour Deloitte & Associés (dont 68 milliers d'euros relatifs au commissariat aux comptes) et 121 milliers d'euros pour KPMG (dont 68 milliers d'euros relatifs au commissariat aux comptes).

J. Événements postérieurs à la clôture

Tarifs

Les tarifs du Duplex A86 ont été augmentés au 1^{er} janvier 2017 en application de l'arrêté interministériel du 22 décembre 2016. La grille tarifaire du réseau interurbain a été déposée auprès du concédant le 17 décembre 2016, pour validation, en vue de la hausse des tarifs de péage du 1^{er} février 2017. Elle prévoit une hausse de + 0,57 % en classe 1, 0,8 % en classe 2, + 1,8 % en classe 3 et de + 0,6 % en classe 4 et 0,6 % en classe 5.

Plan d'investissement autoroutier

VINCI Autoroutes a signé avec l'État, le 26 janvier 2017, un plan d'investissement autoroutier d'un montant de 432 millions, dont 125 millions d'euros pour Cofiroute. Ce plan prévoit la réalisation d'opérations en faveur de la mobilité dans les territoires. Ces projets seront cofinancés par les collectivités territoriales concernées et par les sociétés de VINCI Autoroutes grâce à des hausses de péage additionnelles annuelles entre 0,161 % et 0,258 % en 2019, 2020 et 2021 pour les sociétés de VINCI Autoroutes. Sous réserve de l'avis de l'ARAFER, puis de la publication des décrets en Conseil d'État correspondants, les premières opérations pourront être engagées dès la fin de l'année 2017.

K. Litiges

À la connaissance de la société Cofiroute, il n'existe pas de litige susceptible d'affecter de manière substantielle l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière de la société.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes individuels IFRS

Exercice clos le 31 décembre 2016

Cofiroute
Société anonyme
Siège social : 12-14 rue Louis Blériot – CS30035 – 92506 Rueil Malmaison Cedex
Capital social : 158 282 124 euros

À Monsieur le Président,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Cofiroute et en réponse à votre demande, nous avons effectué un audit des comptes individuels IFRS de la société Cofiroute relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes individuels IFRS ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

À notre avis, les comptes individuels IFRS présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs et au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, le patrimoine et la situation financière de la société au 31 décembre 2016, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice écoulé.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 3 février 2017.

KPMG Audit
Département de KPMG SA.
Xavier FOURNET

Deloitte & Associés
Frédérique SOULIARD

Conception & réalisation  LABRADOR +33 (0)1 53 06 30 80

Crédit photo : Photothèque VINCI Autoroutes / Didier Depoorter – A71 près d'Orléans.



Siège social
12, rue Louis Blériot
CS 30035
92506 Rueil-Malmaison Cedex
Tél. : 01 55 94 70 00
www.vinci-autoroutes.com